



FUGA
Formation

S'INSCRIRE

FUGA FORMATION
29 rue de Poulainville
80 000 Amiens
Tel : 03 60 62 01 80
contact@fugaformation.fr

INFORMATIONS

Public : Tout public

Prérequis de présentation à l'examen : Avoir + de 18 ans

Nombre de participants :
De 4 à 10 personnes

Durée : 2 jours soit 14h

Lieu : Intra / Inter

Delais d'accès : 15 jours minimum

Méthodes pédagogiques :
Exposés-Débats / Simulation de situations pédagogiques

Modalité d'encadrement :
Formateurs certifiés par l'INRS

Modalité suivi stagiaire :
Questionnaire contrôle

Responsables pédagogiques :
Mme Henderson / Mr Offret

FORMATION S.S.T



Réglementation

Selon la réglementation en vigueur, l'employeur a l'obligation d'organiser les soins d'urgences à prodiguer aux salariés accidentés au sein de son entreprise.

Objectif de la formation

« Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail ».

Contenu de la formation

Domaine de compétence 1

- ✓ Identifier le rôle du SST dans l'entreprise
- ✓ Protéger
- ✓ Examiner
- ✓ Faire alerter ou Alerter
- ✓ Secourir

Domaine de compétence 2

- ✓ Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
- ✓ Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

SECOURISME



FUGA
Formation

INFORMATIONS

Validité : 24 mois

N° d'habilitation SST :
1517081/2018/SST-01/O/04

Parking gratuit

Salle de restauration

**Commerces à proximité du
centre de formation**

**Si vous êtes en situation de
handicap, nous vous invitons
à contacter notre
réfèrent handicap :**
aureliaberquier@fugaformation.fr
Tel : 03.60.62.01.8

TARIF

Nous consulter

Evaluation et Certificat

Evaluation et validation définies par le référentiel de certification SST de l'INRS et transcrites dans une grille de certification individuelle.

Un certificat de SST valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



SECOURISME